

Nous faisons suivre deux actes, témoignant de l'activité de H.-J. Ransonnet en tant qu'avocat.

L'archevêque de Trèves, ayant à se plaindre de la conduite de beaucoup de ses prêtres, fit envoyer, en 1767, à Ransonnet, par l'intermédiaire du suffragant de Hontheim, un projet d'ordonnances avec prière de lui faire obtenir le placet ordinaire.

«Nonobstant, écrit l'archevêque, qu'il ait été déjà très-souvent défendu aux ecclésiastiques de fréquenter les cabinets (lisez cabarets ou estaminets), et que les ordonnances portées à ce sujet aient été placetées par le Conseil, cependant on me porte des plaintes de tous côtés de leur contravention à cette deffence.» A quoi Ransonnet répondit: «Il est très nécessaire d'en contenir une bonne partie, et d'ôter encore cette source de désordre que l'on voit.»⁴⁹⁾

Par acte du notaire François en date du 2. 2. 1777, H.-J. Ransonnet, comme fondé de pouvoir d'Evrard Martiny, conseiller de Cologne à Bonn et tuteur des trois filles mineures des époux Max. de Bivitz-Martiny, déclare avoir vendu à F. Th. Mohr de Walldt, chanoine et président du gouvernement à Worms, les parts des trois filles dans les recettes des seigneuries de Mersch, Schiren et Steinsell, pour le prix de 1550 écus à 56 sols pièce.⁵⁰⁾

Henri-Joseph Ransonnet qui mourut le 29. 4. 1781, avait épousé le 9. 9. 1756 Marie Elisabeth Lepayen d'Arlon⁵¹⁾ *)

Est-ce «Madame Ransonnet» qui demeurait en 1794 au No 163 de la Grand'rue?⁵²⁾

Même question à se poser en ce qui concerne la «Veuve Ransonnet» qui acquit le 14. 4. 1798, comme bien national, l'ancien refuge de Differdange pour la somme de 45.000 livres. L'immeuble devint en 1821 la propriété du Consistoire israélite qui le transforma en Synagogue, avant de le vendre, par acte du notaire Hippolyte Ransonnet, à la Congrégation des Chanoinesses de St-Augustin (Ste Sophie), représentée par sa Mère supérieure, notre grand-tante Augustine Mullendorff. (v. fasc. III p. 253)⁵³⁾

De l'union H.-J. Ransonnet-Lepayen procédèrent 11 enfants:⁵⁴⁾ Marie Catherine Joséphine Elisabeth (* 1759); Marie Willibrordine Elisabeth Joséphine (* 1758) (VIII 2); Jacques Joseph (* 1759) (VIII 3); François Guillaume Joseph (* 1760); Marie Louise Waldburge (1761-1768); les jumeaux Henri Hubert et Ignace J. B. (* 1762); Nicolas Xavier (* 1763); les jumelles Anne Elisabeth et Anne Marie (* 1765) (VIII 10); Catherine Elisabeth (* 1767 (VIII 11).

*) Voici ce que dit de Marie-Elisabeth Lepayen M. Jos. Thisquen, 1er substitut hon. du Procureur du Roi à Bruxelles, dans une lettre adressée à Mme Clasen: «Vous dites que Marie-Elisabeth Le Payen était d'Arlon. Elle doit être la fille d'un Ludwig Le Payen, qui fut anobli par l'empereur Joseph II, et qui devait habiter la Lorraine. Je possède son diplôme de noblesse.»